

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2009-Z-63**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2009-Z-63** intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à: modifier les normes minimales relatives à la largeur et la superficie des terrains et à la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment de la grille des usages et normes I 216 »

- Avis de motion, le 11 décembre 2018;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 11 décembre 2018;
- Assemblée publique de consultation, le 21 janvier 2019;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 12 février 2019
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 12 mars 2019
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 29 mars 2019.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 mars 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 1<sup>er</sup> avril 2019

*(Signé) Pascalie Tanguay*

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière